

Envoyé en préfecture le 19/06/2020

Reçu en préfecture le 19/06/2020

Affiché le 19 JUIN 2020

ID : 031-213105612-20200619-D2020_09_2-DE



DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE/
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
3 1 2 4 0

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 13
- ayant pris part au vote : 15
- procurations : 2

L'an deux mille vingt et le 18 juin à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au foyer de la Grande Halle de L'Union, sur convocation régulière en date du 12 juin, sous la présidence de Monsieur Marc Péré, Président.

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME ISABELLE GODEAS, MME KAREN GREGOIRE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. DENIS MOLET, MME MARIE-LOUISE GRUEL, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, M. ANDRE DA PONTE, MME MONIQUE BEZOS, MME KATY COLDER, MME MARIE-CLAUDE MANGOGNA, MME JACKIE VAZ SANTIAGO,

Etaient absents ayant donné procuration : MME MONIQUE GUEDES (POUVOIR DONNE A MME KAREN GREGOIRE), M. HERVE LAMACHERE (POUVOIR DONNE A MME ISABELLE GODEAS)

Était absent excusé : M. YANNICK PUGET, MME RENE HUMEAU

☎ 05.62.79.86.16

DÉLIBÉRATION 2020/09

Objet : Election des membres de la Commission Permanente

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration du CCAS que l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles précise que « *le règlement intérieur peut prévoir la désignation au sein du conseil d'administration d'une commission permanente, dont il détermine le fonctionnement et les attributions* ».

Par délibération D-2020/07 en date du 18 juin 2020, le règlement intérieur prévoyant la désignation de cette commission permanente, son fonctionnement et ses attributions a été approuvée.

Monsieur le Président a invité les membres du CCAS à faire acte de candidature.

Sont candidats pour les membres élus :

- Karen Grégoire
- Nathalie Simon-Labric
- Denis Molet

Envoyé en préfecture le 19/06/2020

Reçu en préfecture le 19/06/2020

Affiché le **19 JUIN 2020**

ID : 031-213105612-20200619-D2020_09_2-DE

RECEP
CIVIL

Sont candidats pour les membres nommés :

- Marie-Claude Mangogna
- Katy Colder
- André Da ponte

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de procéder à l'élection des membres de la commission permanente conformément à l'article 31.1 du règlement intérieur du CCAS.

Monsieur le Président sollicite deux volontaires comme assesseurs : Mme Marie-Claude Mangogna et M. Denis Molet acceptent de constituer le bureau.

A l'issue du vote, Monsieur le Président proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15

Ont obtenu,

Pour les membres élus :

- Karen Grégoire : 15 voix
- Nathalie Simon-Labric : 15 voix
- Denis Molet : 15 voix

Pour les membres nommés :

- Marie Claude Mangogna : 15 voix
- Katy Colder : 15 voix
- André Da Ponte : 15 voix

Décision :

La composition de la commission permanente est arrêtée comme suit :

- Marc Péré, Président ou, en son absence, Isabelle Godéas, Vice-Présidente
- 6 administrateurs : Karen Grégoire, Nathalie Simon-Labric, Denis Molet, Marie-Claude Mangogna, Katy Colder, André Da Ponte

*Pour copie conforme,
Le Maire, Président du CCAS,
Marc Péré*

- Transmis le 19 JUIN 2020
- Affiché le 19 JUIN 2020

